



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1735, 1736, 1739 ET 1749

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté les règlements suivants :

- À la séance du 6 novembre 2023 :
 - Règlement numéro 1735, modifié à la séance du 18 décembre 2023 par la résolution numéro 23-657, intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour des travaux à effectuer sur différents bâtiments appartenant à la Ville et pour louer ou acquérir des installations temporaires** ».
 - Règlement numéro 1736, modifié à la séance du 18 décembre 2023 par la résolution numéro 23-658, intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 900 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs, d'acquisition et d'installation de modules de jeux, de mobilier urbain et d'équipements sportifs et des travaux visant la végétalisation d'espaces publics** ».
 - Règlement numéro 1739, modifié à la séance du 18 décembre 2023 par la résolution numéro 23-659, intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 400 000 \$ pour l'acquisition de véhicules** ».

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin les 21 et 22 novembre 2023, et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 février 2024.

- À la séance du 18 décembre 2023 :

Règlement numéro 1749 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 840 000 \$ pour la construction de services municipaux dans le secteur Sainte-Gertrude afin d'y réaliser un développement domiciliaire** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin les 17 et 18 janvier 2024, et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 février 2024.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 28 février 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville